BULLETIN TRIMESTRIEL
N° 210
2e trimestre 2010

APEMU - 6 Impasse Dubet - 33700 Mérignac

Association des Professeurs d'Education Musicale
Http//apemu.free.fr

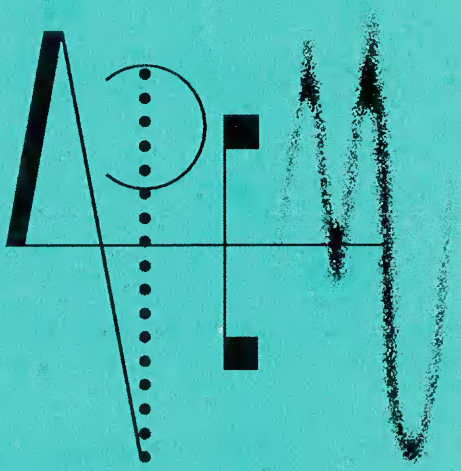

SOMMAIRE

Editorial 3

Vie de l'association:

Lettre au ministre.....2
100000 raisons d'adhérer.....4
CA et bureau.....29 - 30
Délégués régionaux.....31

Education musicale:
Réforme des lycées en 3 D.....5 à 9
Filet à papillon.....24 à 28
Dossier spécial TICCE
Le Rap/Le Slam.....10 à 13
Création d'une sonnerie.....14 - 15
Conversion d'une vidéo.....19 à 23

Bulletin d'adhésion, bon de commande.....16

Monsieur le Ministre,

L'Association des Professeurs d'Education Musicale souhaite attirer votre attention sur les problèmes constatés dans la mise en oeuvre de la réforme du lycée pour les disciplines comme la nôtre.

En effet, les professeurs enseignants en lycée préparant la rentrée 2010, voient actuellement leur enseignement fragilisé et gravement menacé : les chefs d'établissement, responsables localement de l'application de la réforme des secondes, certes contraints par des exigences précises mais se référant à la nouvelle répartition horaire de ce niveau, n'hésitent pas à programmer la suppression des heures d'enseignement musical nécessaires au bon déroulement de la discipline. Les premiers états des lieux, d'après les propositions faites avant la rentrée prochaine sont alarmants quant à la pérennité de cet enseignement dans des conditions minimales requises pour son efficacité.

L'Association des Professeurs d'Education Musicale tient à rappeler que, selon la réforme qui sera appliquée en seconde dès la rentrée 2010, les deux enseignements d'exploration arts du son et facultatif musique sont parfaitement complémentaires et parfois essentiels pour un bon recrutement en cycle terminal, notamment dans la série littéraire. Elle tient également à vous faire part de son inquiétude quant aux menaces de disparition de l'enseignement facultatif, le terme de facultatif n'étant pas pris comme un choix possible de l'élève mais devenant le plus souvent dans les établissements concernés, uniquement un choix de gestion de la DHG..

Nous souhaitons rappeler également, que l'option facultative et celle de spécialité musique au lycée concernent un nombre sans cesse grandissant d'élèves. Avec nos collègues plasticiens, nous parvenons à développer le potentiel artistique des élèves, bientôt jeunes adultes, qui n'auraient, pour la plupart, pas l'occasion de le faire autrement.

Nous vous demandons donc solennellement de veiller à ce que la réforme des lycées ne se fasse pas en contradiction avec le développement des enseignements artistiques et notamment de celui de la musique et que cet enseignement garde une place indispensable au lycée, dans la continuité de celui dispensé au collège.

Soucieux de garder notre démarche constructive et affirmant notre souhait de rester une véritable force de propositions, nous sollicitons de votre haute bienveillance une audience, afin d'évoquer nos inquiétudes et entendre votre position.

Dans l'attente d'une réponse de votre part. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

EDITORIAL

Le Sommeil
« dormons, dormons tous ;
ah que le repos est doux !
Morphée
regnez, divin sommeil, regnez sur tout le monde,
répandez vos pavots les plus assoupissans ;
calmez les soins, charmez les sens,
retenez tous les coeurs dans une paix profonde. »...

Acte III scène 4 - Atys Lully/Quinault

Placer cet éditorial sous la citation de la scène du sommeil d'Atys est quelque peu étrange en cette période agitée. Mais, le sentiment d'être endormi par des propos sensés apaisants ou des silences coupables, nous poussent à appeler à la réaction et à la vigilance.

En effet, les sources d'inquiétudes sont nombreuses et le dernier courrier adressé à Monsieur le Ministre par l'APEMu. en est un révélateur : la mise en oeuvre de la réforme des lycées vient apporter son lot d'interrogations et de désorganisations. A ce jour, la demande d'entrevue est restée sans réponse. Pour autant nous ne pouvons pas laisser mettre en danger les quelques enseignements facultatifs dispensés et qui viennent apporter dans les lycées, en plus d'un enseignement, une véritable respiration par des pratiques artistiques de qualité.

Le collège est quant à lui toujours dans l'œil du cyclone. En effet, plusieurs éléments sont toujours sources de fragilisations : les heures attribuées aux chorales (prolongement des enseignements faut il le rappeler ?), les situations dans lesquels sont placés beaucoup de collègues devant faire le choix d'effectuer certains enseignements en heures supplémentaires pour assurer entre autre la mise en œuvre de l'histoire des arts et son évaluation, ne sont pas pour faciliter un bon fonctionnement de notre enseignement. Sur ce dernier sujet d'ailleurs, il serait intéressant de suivre au plus près les évaluations réalisées cette année, placée sous le signe de l'expérimentation. Les professeurs responsables des enseignements artistiques ont su pour cela faire vivre les relations entre les œuvres et la mise en perspective de problématiques intéressantes. Les évaluations réalisées ont montré une grande diversité de productions de la part des élèves, productions largement étayées par l'engagement des équipes et par leur adaptabilité. Mais cette mise en œuvre, très différente selon les lieux et la qualité du pilotage des chefs d'établissements, a été très disparate avec parfois des décisions arbitraires et peu respectueuses de la souveraineté des jurys.

Enfin, nous ne pouvons, encore une fois, que déplorer le caractère réduit de la formation par alternance des étudiants qui passeront le capes et surtout la situation plus que délicate dans laquelle se retrouveront les professeurs stagiaires à la rentrée : ces derniers occuperont des postes à temps complet dans les établissements avec uniquement un tuteur pour les guider, rémunéré bien souvent et à la place des heures de décharge proposées impossibles à organiser, en heures supplémentaires, pour cette lourde responsabilité.
Comment peut-on laisser cette situation sans réaction ? En posant cette question, je pense évidement aux maîtres de stages qui vont devoir mener à bien leurs missions d'enseignement et le suivi d'un collègue entrant dans le métier sans aucune expérience. Je pense surtout aux jeunes collègues ayant tout à construire d'un seul coup, avec trop peu d'accompagnement et d'espaces de mises à distance des premières situations difficiles, délicates, angoissantes, ... Enfin, je pense aux élèves qui verront défiler dans leur classe un jeune professeur, puis un étudiant, puis...

Comme vous pouvez le constater, il n'est pas temps de dormir mais bien d'agir et ce, malgré les vacances bien méritées qui se profilent. Montrons- nous réactifs et inventifs : l'avenir du système éducatif et de notre discipline est bien en jeu.

Atys
venez à mon secours ô dieux ! ô justes dieux !
Cybele
Atys, ne craignez rien, Cybele, est en ces lieux.
Atys
Pardonnez au desordre où mon cœur s'abandonne ; c'est un songe...
Cybele
parlez, quel songe vous estonne ?
Expliquez-moy vostre embaras.
Atys
les songes sont trompeurs, et je ne les croy pas Fernando SEGUI

LES 100 000 RAISONS POUR ADHERER A L'APEMU
...de 7 à 9...

L'adhésion à l'APEMu peut avoir différentes "raisons" selon nos disponibilités et notre implication professionnelle.

7. La première est l'intérêt qu'on porte et qu'on souhaite voir les autres porter à notre enseignement. La crédibilité d'une association repose en partie sur son effectif, lu par tous ses interlocuteurs. Nous sommes nombreux à partager des craintes sur l'avenir de notre discipline et sur l'image qu'en ont les politiques, les administratifs et le public, mais il ne suffit pas de se plaindre ni de glaner seul les informations partielles et tardives que nous livre l'administration.

8. Une deuxième raison est l'enrichissement de nos cours. Les listes de diffusion sont un outil, mais la rencontre concrète de collègues de toute la France est irremplaçable. Le message sur quelques lignes associées à un fichier joint ne peut être aussi complet que les propos échangés de vive voix. Le bulletin papier se prête, lui aussi, à une consultation différente de celle des listes de diffusion; on revient dessus, on note, on prête, on photocopie; il laisse une trace tangible à toute personne qui ne pratique pas notre profession.

9. Une troisième raison est notre propre crédibilité auprès de nos interlocuteurs locaux. On sait ce qu'obtient un professeur qui se contente de furtives apparitions dans les couloirs et la salle des professeurs ; on sait qu'il est plus écouté quand il est présent, connu des autres professeurs et de l'administration. S'il participe aux instances de la vie de l'établissement et affiche son adhésion à une association professionnelle, on lui ferme encore moins vite les portes. Cela dit, l'adhérent à une association n'est pas un client qui attend que cette dernière lui fournisse tout ce qu'elle lui doit. La cotisation n'est pas l'achat de services, mais une contribution à son fonctionnement. Le reproche trop souvent entendu dans des associations est "qu'ils ne font rien", "il ne se passe rien"... qui est "ils"? nous tous, bien-sûr ! Finalement, l'APEMu s'avère moins utile si nous enseignons tous dans des conditions idéales, si nous avons tous des idées immédiates et efficaces pour nos cours, si l'éducation musicale a un avenir radieux, tracé sur le long terme, si elle est respectée, voire admirée par la presse, les politiques et tous nos supérieurs hiérarchiques administratifs, si nous sommes consultés et écoutés au sujet des programmes et des horaires, si les pratiques telles que les chorales et orchestres sont définitivement et explicitement inclues dans nos services. Est-ce le cas, ou nous est-il encore utile de nous montrer solidaires ?

Patrice Latour, Rouen.

LA REFORME DES LYCEES EN 3D

Elle est arrivée comme un ouragan il y a deux ans, a failli être appliquée sous une toute autre forme l'année dernière, et sera effective en seconde : c'est la nouvelle réforme des lycées.
Pour comprendre cette réforme, ou essayer de la comprendre, vous pouvez simplement vous tourner vers le site officiel de l'Education Nationale ou celui de votre Académie. Selon votre position de professeur en collège ou en lycée, de parent d'élève ou de proviseur, de TZR ou de COP, vous en tirerez votre propre vision rassurante ou désespérante.
Essayons toutefois de synthétiser tout cela en croisant ces différentes visions, comme en 3D : plus notre analyse sera large et plus nous pourrons parer les dangers possibles, mettre en avant les nouveautés porteuses et produire des idées de fonctionnement efficaces pour l'enseignement de la musique en lycée.

Première dimension : les concepteurs et les diffuseurs.

Commandée par l'état, réalisée, comme toute réforme, au ministère, conçue avec l'aide de consultants divers et les IG, IA-IPR de toutes les disciplines, étayée par des programmes rédigés dans cette optique, la réforme a connu bien des changements depuis son lancement il y a au moins deux ans avant de devenir officielle.
Dans cette optique, pour ce qui est du lycée d'enseignement général et technologique (séries générales ES-L-S, séries technologiques STI-STG...) la seconde devient une sorte de classe passerelle entre le collège et un cycle terminal menant au baccalauréat, passerelle pendant laquelle l'élève doit se déterminer sur une série qui guidera ses études ensuite au lycée. Jusque là, rien de nouveau : l'ancienne seconde était bien aussi une seconde de « détermination ». La nouveauté réside dans l'établissement d'enseignements communs, formés de disciplines incontournables dont vous devinez déjà certainement les noms sans chercher beaucoup, consolidés par deux heures d'accompagnement personnalisé, des groupes de compétences en langues et enfin colorés par deux fois 1H30 d'enseignements d'exploration, nouvelles disciplines croisées, susceptibles de déclencher chez nos élèves des vocations ou des intérêts pour des études plutôt littéraires, scientifiques, économiques, technologiques, etc...
Ah oui, j'oubliais : il est indiqué en tout petit sur la brochure officielle du nouveau lycée page 19 en bas : *« En outre, les lycéens peuvent bénéficier d'un enseignement facultatif de 3 heures ainsi que d'un atelier artistique. »...*
Les élèves devront donc « choisir » les enseignements d'exploration, pour le premier, entre PFEG (économie et gestion) et SES (sciences économiques et sociales), choix kafkaïen, et pour le deuxième entre toute une série de proposition dont « création et activités artistiques » (avec à l'intérieur notamment art visuel ou art du son...).
La musique est donc présente dans cette répartition horaire en deux endroits : comme enseignement facultatif (3H), éventuellement, et comme enseignement d'exploration création et activités artistiques – art du son (1H30).

Ne vous fiez pas aux apparences : le programme le plus complet, celui qui correspond vraiment à un enseignement dans le prolongement de celui du collège est bien celui de l'enseignement facultatif. Il bénéficie en outre (si c'est possible comme l'indique la brochure), d'un horaire double de l'enseignement d'exploration art du son. Ce deuxième, basé également sur la pratique, consiste, comme son nom l'indique, en une découverte des différentes facettes de tout ce qui touche au sonore et des différents métiers qui le constituent, avec une prise de contact auprès de professionnels ou de lieux de production ou de diffusion artistique.
Par contre, cet enseignement d'exploration, destiné peut-être au départ à des établissements sans enseignements artistiques, a été en fait implanté auprès des professeurs spécialistes des disciplines concernées les plus présents en heures dans les lycées, c'est à dire là où se trouvent les séries L art en cycle terminal (5 heures pour chaque niveau).
La situation actuelle sur le papier est donc à résumer ainsi :

- un enseignement facultatif (3H) en seconde dans les établissements où il existait déjà,

- un enseignement d'exploration art du son (1H30) implanté dans les lycées avec série L musique, ce dernier pouvant ou non, selon l'endroit, se cumuler avec l'enseignement facultatif musique (3H+1H30).

Deuxième dimension : les parents et les élèves.

Nous abordons maintenant la mise en œuvre de la réforme avec cette nouvelle notion de choix soulignée dans les textes sous la forme d'enseignements d'exploration. Et ce sont les parents et les élèves qui vont pour cela devoir agir : finie la simple orientation en seconde « de détermination », il faut dès la fin de la troisième faire preuve de curiosité envers toute une série de propositions plus alléchantes les unes que les autres : « création et innovations technologiques, littérature et société, méthodes et pratiques scientifiques... », avec de telles appellations, les parents rencontrés lors de réunions d'orientation ont les yeux qui brillent...leurs enfants un peu moins.
Au bout de la troisième explication, avec l'aide des COP, des principaux de collège munis des textes officiels et de leurs mises à jour régulières, les parents et éventuellement leurs enfants apprennent à concevoir l'orientation non pas comme le passage dans une filière établie à l'avance mais comme un parcours personnel que chaque individu doit se forger pour progressivement s'orienter. Les débuts sont actuellement difficiles, les parents perdus, les enfants encore plus indécis qu'avant.
Le changement est d'autant plus important que le même problème se posera pour eux à la fin de la seconde : ce sont maintenant les parents et les enfants qui prépareront en amont du dernier conseil de classe de fin de seconde, toutes les possibilités d'orientation qui conviennent au niveau et à l'envie de leur enfant, les heures d'accompagnement personnalisé leur fournissant théoriquement tout soutien nécessaire à cela. Le conseil de classe, qui auparavant était habitué à proposer d'autres solutions, ne se prononcera que sur leur premier vœu émis par les familles parmi trois possibilités (passage en première dans une série précise, redoublement ou réorientation).
Espérons que cette nouvelle responsabilisation des parents sera effective et accompagnée toute l'année de seconde pour qu'une telle vision de l'orientation soit positive. Espérons également que certaines familles seront soutenues plus que d'autres, beaucoup plus autonomes...

Pour la musique, selon l'enseignement choisi et les académies, les stratégies sont encore plus pointues et personnelles qu'avant : un élève veut faire de la musique en seconde, il doit se positionner par rapport à son lycée de secteur et ses envies futures. Comme auparavant, s'il a la chance d'avoir un lycée près de chez lui (le lycée de secteur) qui possède une option facultative musique, alors tant mieux. Sinon, il s'en passera ou il tentera d'obtenir, grâce à de bons résultats en troisième dans toutes les matières (inscription électronique avec classement des résultats), l'enseignement d'exploration art du son dans un lycée peut-être plus lointain. Dans ce cas, s'il n'a pas d'autres envies de latin ou d'option anglais européen, il pourra, dans certains lycées pour l'instant encore bien dotés, grâce à une forte implication de tous les acteurs locaux, suivre 4H30 de musique (3H + 1H30), sinon, il se contentera de l'enseignement d'exploration choisi art du son (1H30) si ses résultats en troisième le lui permettent.
Ensuite, en fin de seconde, il pourra se déterminer, dans tous les cas de figures possibles, pour une section scientifique ou économique avec la possibilité de poursuivre l'enseignement facultatif (si c'est possible...) ou l'enseignement de spécialité musique en section littéraire avec également l'enseignement facultatif (si...).

Le futur élève de seconde à profil musical sera donc un élève particulièrement déterminé, même si l'enseignement de détermination en seconde n'existe plus...
De plus, actuellement, peu d'élèves implantés en seconde dans un lycée demandent à changer pour entrer en première littéraire musique dans un autre établissement possédant cette spécialité et les élèves désirant suivre l'option facultative composent avec la situation locale : s'il y a une option musique, tant mieux, sinon tant pis, on se débrouille pour préparer l'épreuve au baccalauréat... La désectorisation progressive des lycées, par demande de

dérogation, se fait sentir surtout en direction des lycées bien côtés, le choix de l'option musique dans ce cas n'étant pas, loin de là, l'argument prioritaire.
Avec un tel fonctionnement en seconde, que vont devenir les options facultatives ? Y aura-t-il plus d'élèves tentés par la première L musique, même s'il faut laisser des habitudes acquises et se rendre loin de chez soi ?

Troisième dimension : les professeurs de musique en lycée.

Ils sont plus ou moins implantés dans les lycées selon qu'ils y effectuent 3, 6, 9 heures, dans le cas des options facultatives ou un service complet dans le cas des spécialités L musique.
Leur « poids » au sein d'un établissement dépend donc de leur situation personnelle et encore plus de leur dynamisme. A la différence du collège, où l'éducation musicale est obligatoire pour tous les élèves, les enseignants en lycée doivent, en plus de leur énergie concentrée sur un enseignement vivant et actif, être très attentifs au bon recrutement des élèves dès la seconde. Leur rôle dépasse donc le simple cadre de l'établissement et le rayonnement demandé à tout enseignant est dans leur cas impératif.
Les nouveaux programmes de seconde et les propositions de programmes en cycle terminal les guident dans cette voie mais cela ne suffit pas. La politique éducative menée au sein de leur établissement, dans lequel ils ne sont qu'un petit rouage au milieu d'une machine complexe, pilotée par des proviseurs plus ou moins sensibles à la place de l'enseignement artistique « chez eux », ne les aide pas toujours.
Tous les établissements possédant l'enseignement d'exploration voient leur nombre d'heures en seconde diminuer et il y a des rumeurs récurrentes sur la prochaine disparition programmée des enseignements facultatifs.
C'est actuellement et en grande partie ces professeurs qui se battent sur le terrain, soutenus par leurs collègues des autres disciplines artistiques (arts plastiques, théâtre, danse, histoire des arts, audiovisuel, art du cirque) et par l'ensemble des enseignants de lycée, et qui négocient avec leur chef d'établissement, décentralisation oblige, pour un enseignement musical préservé et en adéquation avec les autres disciplines en seconde.

Quatrième dimension : mes remarques en vrac.

- Le mot facultatif est devenu, dans la bouche de certains proviseurs, non pas la marque d'un choix de l'élève, mais la marque de leur éventuelle considération pour la discipline. C'est devenu, pour le professeur de musique en lycée, le sujet principal sur le quel il doit porter son attention, par son travail, ses projets, et, de plus en plus, son sens de la communication. Jusqu'à quand pourra-t-il ainsi redoubler d'énergie, jusqu'à quel degré ira son adaptabilité à ces nouvelles tâches en dehors de l'enseignement ? Sera-t-il spécifiquement formé à cela ?
- Les nouveaux programmes, notamment ceux proposés en cycle terminal, enseignement de spécialité, mettent l'accent sur la pratique et notamment celle menée par les élèves, pratique ouverte sur les habitudes artistiques des adolescents et sur les moyens de diffusion et de création qui se multiplient. C'est en effet par ce biais que les élèves comprennent toute l'importance de l'évolution d'un art qu'ils pratiquent de plus en plus sans barrières de style ni préjugés et c'est comme cela que nous gagnerons un public de plus en plus nombreux et passionné. Mais sommes-nous tous bien d'accord sur cela ? Nos différentes approches toutes aussi respectables les unes que les autres vont-elles bien dans ce sens ?
- Rencontrer des artistes, aller vers des lieux professionnels, comme le suggèrent les programmes d'enseignement d'exploration, c'est prévoir un budget même modeste. Toutes les actions existantes pratiquées par les enseignants en éducation musicale l'exigent (ateliers, classe à PAC, crédits du Conseil Régional ou pour les collèges ceux du Conseil général...). Hors, dans un établissement s'ajoutent maintenant plusieurs enseignements de ce type tous fonctionnant avec le même « besoin d'essence ». Les différentes possibilités de financements sont limitées. Quelle sera la réelle marge de manœuvre dans ce domaine pour que les enseignements d'exploration fonctionnent tels qu'ils ont été définis ?

Dominique Terry (Lyon), le 26 mai 2010

Quatrième dimension en couleur : d'autres commentaires.

« Je pense qu'il sera intéressant de confronter nos effectifs actuels et les prochains, histoire de vérifier si la réforme va in fine nous augmenter le nombre d'élèves comme cela fut si souvent dit.
Personnellement, aux journées portes ouvertes, tous les professeurs d'arts (et moi avec) ont eu le même discours : il y aura l'exploration (et c'est inintéressant) et le facultatif (très bien mais non dérogatoire).
Donc si vous n'êtes pas sur notre secteur géographique demandez l'exploration puis l'option. Les 2 ce sera bien (surtout si on n'a pas les 3 heures d'option).
Je pense que c'est le flou pour les lycées qui visiblement font le forcing pour savoir qui va faire telle exploration et les collégiens qui n'y comprennent rien... »

« ...Je commence à comprendre ce qui se profile à l'horizon : dans un an, tous les lycées où coexistaient enseignement de spécialité et enseignement facultatif et qui se sont vu attribuer l'enseignement d'exploration en seconde verront la suppression de leur option facultative sur la 1ère et la terminale. Même si l'option facultative est maintenue en première et terminale à la rentrée 2010 dans mon établissement, Je pressens que tout sera à renégocier dans un an. Ou peut être même qu'il n'y aura rien à négocier : il y aura les lycées qui font la spécialité et les lycées qui font l'enseignement fac... »

Nouveaux programmes de seconde (extraits)

Programme d'art – enseignement facultatif – musique (horaires 3H)

(...) Prolongeant l'éducation musicale apportée par les années collège, l'enseignement facultatif de la musique en seconde poursuit le développement de deux grands champs de compétences qui se nourrissent de connaissances culturelles, techniques et méthodologiques spécifiques.
- Produire, c'est pratiquer les langages de la musique afin de développer une expression artistique maîtrisée, individuelle ou collective ; permettant de diversifier les pratiques et les répertoires rencontrés, la voix reste l'instrument le plus immédiat pour atteindre cet objectif. Ses potentialités sont enrichies d'autres ressources instrumentales, qu'il s'agisse de celles apportées par les élèves, parfois instrumentistes, ou des sources sonores disponibles en classe (piano, percussions, etc.) ; enfin, les outils de l'informatique musicale (TICCE) peuvent encore diversifier cet ensemble.
– Percevoir, c'est développer l'acuité auditive au service d'une connaissance organisée et problématisée des cultures musicales et artistiques dans le temps et l'espace ; œuvres et productions musicales de toutes époques peuvent ainsi être étudiées, d'une part pour apprendre à en percevoir les diverses caractéristiques, d'autre part pour toujours en mesurer les spécificités au regard de l'histoire, de la culture d'origine, de leurs liens avec les contextes artistiques, esthétiques ou sociaux ; apprendre à percevoir, c'est apprendre à interroger les œuvres qui font l'histoire de la musique et des arts - comme leurs réalités contemporaines – au-delà de leurs apparences premières ; c'est enfin s'interroger sur la place qu'occupent le sonore et la musique au quotidien dans les cultures et sociétés d'aujourd'hui (...)
Trois problématiques seront obligatoirement traitées au cours de l'année scolaire. Chacune peut être abordée selon différentes perspectives qui s'articulent les unes aux autres :
Les rapports de la musique au texte (...)
Les rapports de la musique à l'image (...)
Les rapports de la musique à la société (...)
(...) Le travail sur chaque problématique s'équilibre entre regard technique et réflexion esthétique. Dans cette perspective, le professeur choisit pour chaque problématique au moins deux œuvres de référence donnant lieu à un travail approfondi. Ce travail est enrichi par d'autres témoignages sonores périphériques à chaque œuvre choisie. (...)

Enseignement d'exploration – création et activités artistiques (horaires 1H30)

(...) Au titre de l'enseignement d'exploration « Création et activités artistiques », l'élève choisit un des quatre domaines proposés ***(dont arts du son).*** Partant des pratiques culturelles, des interrogations et de la curiosité des élèves, celui-ci apporte des repères et outils de diverses natures permettant à l'élève :
- d'identifier quelques grandes catégories d'activités et de métiers propres au domaine étudié ;
- de poser quelques repères sur l'horizon de la formation supérieure ;
- d'éclairer ses choix d'orientation en cycle terminal.

Quel que soit le domaine proposé, le professeur définit un ou plusieurs questionnements qu'il met en relation avec un(e) ou plusieurs lieu(x)/situation(s) (un festival, un concert, un spectacle, une programmation annuelle, une exposition, un musée, une œuvre dans un lieu, etc.), appartenant à l'environnement du lycée ou largement documenté(e) par l'Internet. Sur cette base et tenant compte des compétences comme des motivations des élèves, il propose un projet collectif dont la mise en œuvre puis la réalisation engage à :
- réfléchir aux réalités et enjeux de la ou des problématiques choisies ;
- découvrir et connaître les conditions (matérielles, artistiques, professionnelles) qui
- permettent à la – ou les – situation(s) de référence d'atteindre ses – ou leurs – objectifs. (...)

(...) Ainsi définis, les enseignements d'exploration « Création et activités artistiques » se distinguent clairement des enseignements artistiques facultatifs proposés dès la seconde. Lorsque ces derniers s'attachent à construire des compétences pratiques et culturelles dans un domaine circonscrit de la création artistique, les enseignements d'exploration « Création et activités artistiques » visent à inscrire les motivations, goûts et pratiques culturelles des élèves dans des contextes élargis couvrant aussi bien les parcours de formation que les champs sociaux, culturels et professionnels qui les animent. Ils deviennent ainsi capables de se repérer et s'orienter sur les terrains concrets de la poursuite d'étude comme de l'insertion professionnelle. (...)

Arts du son :

(...) Les professeurs spécialisés d'éducation musicale ou de musique sont habilités à mettre en œuvre l'enseignement d'exploration « Création et activités artistiques - Arts du son ». En l'absence d'un tel profil au sein du lycée, ce dernier est engagé à se tourner vers les collèges voisins afin d'étudier avec eux la possibilité de solliciter un de leurs professeurs spécialisés pour conduire cet enseignement d'exploration. Dans tous les cas, le professeur en charge de l'enseignement peut s'assurer le concours d'une équipe pluridisciplinaire enrichissant la définition, les contenus comme la mise en œuvre du projet. (...)

(...) Les compétences mobilisées et développées donnent les points d'appui d'un parcours d'exploration dans le domaine des arts du son.
• Apprécier les réalités sonores, musicales et culturelles de son environnement.
• Identifier et situer quelques métiers du son, de la musique et du spectacle en référence au projet mis en œuvre et au lieu extérieur observé.
• Prendre la mesure...
  - des compétences pratiques exigées dans le domaine du son et de la musique,
  - des compétences culturelles exigées dans le domaine du son, de la musique et des arts,
  - des parcours de formation à emprunter... pour exercer une responsabilité professionnelle donnée.
• Situer et enrichir...
  - sa pratique et sa culture en référence aux différents domaines de la création artistique contemporaine,
  - ses intérêts et ses goûts personnels dans le champ des diverses activités qui animent la société dans le domaine du son, de la musique et de l'art (création, diffusion, valorisation, transmission, production, etc.)... pour envisager un parcours de formation au lycée et au-delà. (...)

(...) Chaque projet veille à mobiliser les pratiques musicales (instrumentales, vocales, d'écoute, multimédia) des élèves. Il les relie aux réflexions conduites, les mobilise pour les enrichir. Elles deviennent ainsi un des fondements du projet qui se réalise, lequel, s'il porte sur un lieu éclairé par des questionnements particuliers, reste alors relié aux pratiques musicales et culturelles de chacun. (...)

Le rap / le slam

Travail en salle informatique

Introduction : la séquence

OBJECTIFS

PERCEVOIR ET PRODUIRE LA MUSIQUE	CONSTRUIRE UNE CULTURE
• L'élève apprend à transposer ses connaissances et compétences vers les musiques qu'il écoute de sa propre initiative (et vice-versa). • L'élève apprend à travailler en groupe, à mettre au service d'une expression collective ses envies et ses talents.	• L'élève apprend à respecter l'expression de la sensibilité de chacun. • L'élève apprend que la création musicale aujourd'hui est à a croisée de ces diverses influences et traditions, dans tous les cas l'expression d'un contexte original et complexe.

QUESTION TRANSVERSALE

L'élève est sensible à l'expression du discours musical ; il en identifie les éléments qui lui permettent progressivement de développer sa sensibilité aux différentes expressions artistiques : musique et société contemporaine.

COMPETENCES

VOIX ET GESTE	STYLE
L'élève apprend à mobiliser son corps pour s'exprimer avec • sa voix parlée en adaptant le débit • sa voix parlée en développant et colorant son timbre.	Des gestes récurrents construisent un réseau de références de plus en plus dense et permettent progressivement à l'élève de distinguer, identifier et situer une musique dans le temps : une musique caractéristique d'une époque.
FORME	**SUCCESSIF ET SIMULTANE**
Des signaux qui organisent le temps de l'œuvre en installant un ordre par motifs se combinent pour construire la forme de la musique.	Les matériaux et leurs caractéristiques relevant du successif (répétition) et du simultané (plans sonores) se modulent pour construire la musique par montage.

PROJET MUSICAL
Création utilisant les TICCE

ŒUVRES DE REFERENCE	
Manau, "la tribu de Dana"	Grand corps malade, "Les voyages en train"

I. Découverte des genres : le rap et le slam [1 séance]

Préambule :
"Pourquoi, comment et dans quel contexte parler un texte sur une musique ?"
L'élève découvre trois extraits vidéo :

- un griot africain
- un toaster jamaïcain
- le prêche d'un pasteur

Ecoute :
Ecoute comparée de deux extraits, un rap (Manau, "La tribu de Dana") et un slam (Grand Corps Malade, "Les voyages en train"). Il ne s'agit pas d'étudier l'histoire et l'évolution de ces deux genres, mais d'en dégager quelques caractéristiques (texte en prose ou en vers, rimes, assonances, déclamation parlée, parlée-rythmée, construction en boucle ...).
La séance comprend également l'interprétation d'un extrait de chacune des chansons, ainsi qu'une présentation du logiciel Audacity par le professeur (principes généraux).

II. Création

Situation :
Les élèves ont constitué 14 groupes de deux. A l'aide du logiciel Audacity, ils devront construire un accompagnement sur lequel ils interpréteront un texte.

1. **Première étape** : Prise en main du logiciel Audacity (sept groupes) / écriture d'un court texte (sept groupes) [une séance et demie, chaque élève devant participer à chacun des deux ateliers]

   a. Ecriture du texte

Le texte est libre, mais doit réutiliser au moins une des caractéristiques des extraits entendus (vers, rimes, assonances ...). Il a pour forme : un couplet court (quatre vers), un refrain très court (un vers), un couplet court (quatre vers).

   b. Prise en main du logiciel Audacity

Matériel nécessaire : un ordinateur par élève, avec casque.
Le travail est individuel.

Voici la feuille de consigne distribuée aux élèves

ACCEDER AUX DOCUMENTS
- ouvrir sa session
- ouvrir le logiciel "Audacity"
- récupérer le fichier MP3 "danasalleinfo", le placer dans son répertoire personnel "musique".

LOGICIEL AUDACITY
- Importer le fichier "danasalleinfo"
- Effectuer les modifications suivantes :
  *Sélectionner précisément ce qui se situe avant l'entrée du chœur d'hommes (s'aider du zoom), puis le supprimer.
  *Sélectionner avec précision ce qui se situe après le mot "simériens", puis le supprimer.
  *Appliquer un fondu en fermeture sur les deux dernières secondes.
  *Appliquer l'effet "écho" sur ce qui est situé avant l'entrée de la basse. Durée du délai : 1.5 secondes.
- Exporter le morceau ainsi obtenu en MP3 dans le répertoire réservé aux devoirs. Vous penserez à lui donner un nom me permettant de vous identifier.
- Fermer le logiciel.
- Fermer sa session.

Compétences du B2i qui peuvent être validées :

1.1) Je sais m'identifier sur un réseau ou un site et mettre fin à cette identification.
1.2) Je sais accéder aux logiciels et aux documents disponibles à partir de mon espace de travail.
1.3) Je sais organiser mes espaces de stockage
1.6) Je sais faire un autre choix que celui proposé par défaut (lieu d'enregistrement, format, imprimante...).
2.6) Je sécurise mes données (gestion des mots de passe, fermeture de session, sauvegarde
3.7) Je sais traiter un fichier image ou son à l'aide d'un logiciel dédié notamment pour modifier ses propriétés élémentaires.

2. deuxième étape : création de la bande sonore [deux séances et demie]

Préparation :
Le professeur doit proposer aux élèves 4 boucles "batterie", 4 boucles "basses" et 4 "bruitages". Les différentes boucles doivent avoir exactement la même longueur et le même tempo. Elles sont donc toutes interchangeables et superposables deux à deux.

Les élèves travaillant par deux, il est nécessaire d'avoir 14 répartiteurs de casques et 28 casques. Les consignes sont volontairement très précises, même si elles laissent finalement peu de marge aux élèves dans le domaine de la création artistique. Mais cela leur permet d'éviter un long questionnement qui ne serait pas en lien –dans cette séquence- avec les compétences visées.

Les fichiers de départ :
- Tout fichier utilisé doit être sauvegardé dans mon répertoire personnel "musique".
- Choix des fichiers : 1 fichier "rythmique", 1 fichier "basse", 1 fichier "bruitage"

Les fichiers "rythmique" et "basse" ne doivent pas subir d'effets. Le fichier son doit subir un ou plusieurs effets.

Conseils :
- Servez-vous du zoom pour être précis.
- Servez-vous de "solo" et/ou "muet" pour travailler une seule piste.

Préparation de la bande son :
- fichier rythme : effet = répéter (pour que la durée totale du morceau soit environ 2 minutes)
- fichier basse : même chose.

Plan de la bande son :
1) Introduction : rythme + basse + son modifié. Elle démarre par un fondu en ouverture.
2) Couplet 1 : mettre la basse en "blanc" – pas de son – ne garder que le rythme. Vérifier que la longueur de cette partie permette de parler votre couplet.
3) Refrain : rythme + basse + son autorisé
4) Couplet 2 : comme le couplet 1
5) Conclusion : comme l'introduction. Elle se termine par un fondu en fermeture.

Sauvegarde du travail :
Le travail doit être sauvegardé de deux manières :
- "enregistrer le projet sous" : dans votre répertoire personnel. Cela vous permettra – à condition que vous laissiez bien tous vos fichiers où ils sont – de reprendre votre travail où vous vous êtes arrêtés.
- "exporter en mp3" : dans le répertoire dédié aux devoirs. Cela me permettra de le récupérer.

Calage du texte :
Vous devez vous organiser pour la lecture du texte, et faire un choix de "style" pour cette lecture (plutôt rap ou plutôt slam). Il ne vous reste plus qu'à vous entraîner afin de vous produire devant la classe.

3. Troisième étape : lecture du texte sur la bande son créée

Chaque groupe interprète son texte, accompagné de sa bande son.
Evaluation du travail.

III. Evaluation

La séquence est ponctuée de trois moments d'évaluation.

1. Validation d'items du B2i à l'issue de la première étape

L'item : 2.7) Je mets mes compétences informatiques au service d'une production collective. peut être validé à l'issue de la deuxième étape.

2. Evaluation qualitative de l'étape 1

Elle permet d'évaluer d'une part les capacités liées à l'utilisation de l'outil, et d'autre part les capacités à écouter finement, à travailler avec précision et rigueur.

La découpe du début est correcte et précise	
La découpe de la fin est correcte et précise	
Le fondu en fermeture est placé sur les deux dernières secondes	
L'écho est placé correctement et selon les caractéristiques demandées	

3. Evaluation de la production finale

La bande sonore suit la forme demandée	
Les superpositions de pistes de la bande sonore sont effectuées avec précision	
Le texte parlé est assez fort, articulé, intelligible	
Le texte parlé est "calé" sur la bande sonore (respect des couplets et du refrain)	

IV. Bilan de la séquence

Cette séquence a été bien accueillie par les élèves, et ceux-ci ont très volontiers effectué le travail demandé.

Cependant, plusieurs difficultés doivent (ou au contraire ne peuvent pas !) être anticipées :

- le niveau des élèves face à un ordinateur ou dans le maniement du logiciel Audacity est très hétérogène. Il convient donc d'y veiller lors de la constitution des groupes.
- il est nécessaire d'avoir au moins un ordinateur pour deux élèves, un casque par élève, un répartiteur de casque par poste.
- l'espace disque des ordinateurs et du réseau doit être significatif (le traitement du son est gourmand en mémoire).

Concrètement, je n'ai encore jamais mené une seule séance avec un nombre d'ordinateurs en état de marche suffisant, avec un réseau complètement accessible (utilisation de logiciel, espace disponible ...).
Il convient donc d'être à l'aise avec les systèmes de "dépannage informatique" pour ne pas annuler de séance.

Isabelle BOUGAULT
isabelle.bougault@ac-lyon.fr

CREATION D'UNE SONNERIE

Pendant plusieurs années, je me suis demandé comment faire utiliser les TICCE par mes élèves. Mon désir était de faire un travail de création, mais je ne savais ni lequel, ni comment le réaliser! L'obstacle principal, pour moi, était la gestion du groupe classe.

Un concours de circonstances a débloqué la situation :

- un stage dans le cadre du PAF avec un formateur très compétent, très pédagogue...donc, très patient (!!!) autour du logiciel Magix Maker.
- un principal poussant à l'utilisation des TICCE mais parfaitement compréhensif envers mes réticences et appréhensions ; il a donc accepté ma demande : dédoubler les classes sur quelques séances pour que le groupe soit plus facile à gérer (il se trouve que la documentaliste cherchait également à faire un travail de recherche avec des groupes).
- la rénovation de mon collège qui nous a dotés d'une sonnerie sans intérêt.

Aussi, me suis-je lancée, en 2008-2009, dans un travail de création de sonneries avec toutes mes classes de 3ème.

En amont, j'ai fait une séquence sur la musique électro-acoustique où, parallèlement aux écoutes (Schaeffer, Henry, Ligeti, Parmegiani, etc.), j'ai montré quelques manipulations de base ; puis, utilisant aussi bien le matériel des trousses que des percussions, nous avons enregistré des sons qui pouvaient servir à la création à venir.

Ensuite, chaque classe a été divisée en deux groupes et le travail s'est étalé sur trois semaines pour chaque groupe.

La 1ère séance a consisté en une prise en main du logiciel (voir document page suivante), très largement inspiré du document fourni par Jean-Dominique Météier, formateur dans l'académie de Rouen). Cette prise en main a été l'occasion de réaliser un devoir informatique très cadré et évalué. C'est une étape où l'on prend parfaitement conscience du fait que les élèves ne savent ni lire ni utiliser un tutoriel et où l'on remercie chaudement, intérieurement, son principal d'avoir accepté le partage des classes...

Les deux séances suivantes ont été consacrées à la création : à partir du réservoir de sons constitué en classe et enrichi d'autres sons par mes soins (différents signaux sonores mais aussi des sons comme des gouttes d'eau, chants d'oiseaux, etc.), les élèves ont créé leur sonnerie sans autre contrainte que celle de la durée (autour de 10 secondes) et celle de ne pas utiliser d'effets de distorsion ou de saturation (contrainte liée à la diffusion). Au démarrage, je ne m'étais pas posé la question de savoir si j'allais les laisser travailler les deux heures sans aucune intervention de ma part, ou pas et, finalement, les élèves m'ont demandé d'écouter leur travail : leur liberté avait besoin d'être rassurée !!! J'ai donc donné quelques conseils mais le strict minimum !

La dernière étape a consisté en une présentation de ces sonneries (enfin, d'une sélection établie par moi-même) à un jury composé du personnel de direction, de la vie scolaire, d'enseignants, d'élèves et de parents et ce jury a choisi les sonneries qui ont ponctué nos journées en mai et juin. Parallèlement, j'ai mis ces sonneries sur le site du collège (franc succès !).

J'ai reconduit ce travail cette année avec des modifications minimes et j'en retire autant de plaisir que l'an passé.

Tout ne marche pas, cependant, comme sur des roulettes. Pour ma part, les problèmes rencontrés sont les suivants :

- les pannes des ordinateurs : notre établissement a été doté d'une classe mobile (15 portables dans une armoire se déplaçant de salle en salle) ; l'an dernier, j'avais eu quelques soucis mais cette année, nous avons connu énormément de problèmes de fonctionnement avec un réseau wifi très capricieux, des portables tout aussi capricieux et un logiciel qui a, aussi, ses mouvements d'humeur (il « plante » parfois au moment de l'enregistrement...si l'élève n'a pas fait de sauvegardes périodiques, son travail est perdu !)
- le système de diffusion de l'établissement : les haut-parleurs sont très médiocres et le rendu du travail est décevant (c'est une des raisons pour lesquelles je mets les sonneries en écoute sur le site).

Mais l'investissement réel des élèves (seuls 1 à 2 élèves n'arrivent pas à produire quelque chose), la richesse de leur imagination, les bonnes surprises (élèves en décrochage scolaire qui se révèlent tout autres dans ce travail) et ...l'autosatisfaction de la prof' qui, finalement, a su mener le travail, compensent largement les côtés négatifs !

Il faut avoir conscience que la charge de travail en amont, pendant et après, est lourde mais cela vaut le coup de se lancer !

Pascale Tenant
Collège Claude Monet d'Ezy/Eure
pascale.tenant@gmail.com

A titre indicatif

Didacticiel Music Maker

Où stocker tes fichiers ?
Une fois connecté (e) au réseau, tu crées un nouveau dossier sur le serveur classe que tu nommes « *Musique* ». C'est dans ce dossier que doivent être rangés **tous les fichiers** que tu vas travailler. Les fichiers que tu dois travailler sont sur le réseau dans le dossier *Musique* rangé dans le dossier *Travail*.
Avant même d'ouvrir Music Maker, tu dois copier et coller ces fichiers dans ton dossier « *Musique* ».

Lancez Music Maker à partir de l'icône du bureau. On te signale que la version scolaire a moins de fonctions que la version complète. Réponds OK.

Ouvrir les fichiers sons
On importe les fichiers audio par le *Gestionnaire de fichiers* qui se trouve dans le tiers inférieur de l'écran à gauche. Clique sur l'onglet correspondant :

Remonte dans l'arborescence jusqu'à ton dossier *Musique*.
Glisse et dépose ton fichier sur la piste n°1. Assure-toi que l'onglet en bas, à gauche de l'écran est bien activé. (Désactive l'onglet Video)

Conseil à suivre absolument :
Enregistre régulièrement ton travail pour éviter toute mauvaise surprise (pense à numéroter tes enregistrements successifs).
Pour enregistrer : Clique dans *Fichier* ; puis dans le menu déroulant, choisis *sauvegarder arrangement sous.* **Vérifie que tu es bien dans ton dossier personnel.**
Quand ton travail est définitivement terminé, clique dans *Fichier* ; puis dans le menu déroulant, choisis *«exporter arrangement sous »*, puis *Audio sous wawe*

Écouter
La lecture se fait avec les commandes habituelles.
Elle commence au marqueur S (S comme start) et s'arrête au marqueur E (E comme end).

Par défaut, ces deux marqueurs sont placés au début et à la fin du morceau, mais on peut les déplacer pour écouter une section précise (clic gauche sur le S et/ou le E et les amener à l'endroit désiré ou clic gauche à l'intérieur de la barre des secondes à l'endroit précis où l'on veut le)La lecture peut se faire aussi avec la barre espace.

Régler le volume.
En mode expert on peut agir sur la ligne de volume par l'une des trois poignées disponibles, au milieu de l'objet :

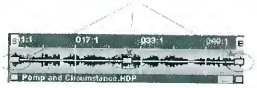

Les poignées ne sont actives que si elles sont oranges ( ). On les active en cliquant n'importe où à l'intérieur de l'objet. La poignée centrale permet, en la déplaçant verticalement, de régler le volume général ; les poignées de début ou de fin permettent, en les déplaçant latéralement, de monter ou baisser progressivement le volume. (ne pas chercher à avoir les petites mains)
RAPPEL : **ces poignées ne sont disponibles** qu'en **mode** EXPERT

Segmenter un objet
1) Sélectionne l'objet : clic gauche à l'intérieur de l'objet
2) Place le S à l'endroit où tu veux faire la coupure.
3) Puis, tu vas dans le menu *Édition* et tu cliques sur *Segmenter un objet*.
4) Pour supprimer la partie coupée du segment, tu la sélectionnes (**rappel :** pour sélectionner un objet, on clique dans cet objet), tu cliques sur la touche *suppr.* du clavier.

Modification de tempo et transposition

Clique deux fois dans l'objet pour obtenir le Rack d'effets audio. Avec l'élément *Time processor* (time streching/ ré échantillonnage), on peut agir sur la hauteur et le tempo en utilisant les deux boutons suivants :
Tourne-les dans un sens et dans l'autre et écoute l'effet produit en cliquant sur *object* ou *arr* en bas, à droite de l'écran. (Une valeur de 1 sur le pitch modifie la hauteur d'un demi-ton)

Pour conserver la modification, clique sur OK.

Les effets audio
Clique sur l'onglet :

On dispose d'un grand choix d'effets audio (80). Pour appliquer un effet audio, on le glisse et on le dépose sur l'objet. **On ne peut utiliser qu'un seul effet à la fois.**
Pour appliquer un effet à un passage bien déterminé, sélectionne le passage, segmente-le et applique l'effet.

Renverser un objet
L'effet *offline/reverse* permet de renverser l'objet, c'est-à-dire de le lire à l'envers. On l'obtient avec un clic droit sur l'objet. Dans le menu qui apparaît, choisis *Effet Offline* puis *Reverse*. On peut obtenir aussi cet effet en cliquant sur dans le Rack d'effets audio sur

Précision importante ! ! ! !
A tout moment, tu peux revenir à ton action précédente en cliquant sur les flèches en haut, à gauche de l'écran
Tu peux revenir en arrière jusqu'à 5 actions.
Un petit « truc » :
Pour garder un son du début à la fin, prendre la poignée du bas et étirer jusqu'à la fin.

BULLETIN D'ADHESION - 2010

Nom : ....
Prénom : ....
Adresse : ....
....
Code postal/ville : ..../..
Téléphone/Fax : ..../..
Courriel (le plus lisiblement possible) :

_ _

En cas de modification, nom ou adresse antérieurs : ....
....
Grade ou situation : ....
Indice/échelon :....................../..........
Etablissement :...
Ville/académie : ..../......................................

Tarifs

Indice inférieur à 410, mi-temps, temps partiels ou retraités : 19 €
Indice supérieur à 410 : 38 €
Couple enseignant en éducation musicale et adhérent : 38 € + 19 €
Stagiaires PLC2 : 10 €

Versement par chèque postal ou bancaire à l'ordre de l'APEMu

Montant total du chèque : €

L'adhésion est valable pour l'année civile et inclut l'envoi des 4 numéros annuels de la revue.

Ce bulletin est à renvoyer obligatoirement à votre délégué académique, à défaut à notre trésorière.
Toute inscription en cours d'année, jusqu'à fin septembre, donne droit à l'envoi rétroactif des numéros de l'année civile déjà parus.
Toute demande d'adhésion envoyée après le 30 septembre sera validée sur l'année civile suivante.
Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant à votre délégué académique, à défaut, directement à notre secrétaire.

Si vous désirez adhérer à l'association sans recevoir les revues, entourez le refus suivant : **NON**

Si vous désirez vous abonner aux revues sans adhérer à l'association, reportez-vous à la page suivante.

N'oubliez pas de signaler à notre secrétaire tout changement d'identité ou d'adresse en cours d'année civile.

BULLETIN D'ABONNEMENT - 2010

(présentation page suivante)

Nom : .....
Prénom : .....
ou Nom de l'organisme : .....
Adresse : .....
.....
Code postal/ville : ...../.....
Téléphone/Fax : ...../.....
Courriel (le plus lisiblement possible) :

* Abonnement à 4 revues successives : 38 €

Modes de paiement :
· chèque joint à la commande à l'ordre de l'APEMu
· mandat administratif : **fournir un bon de commande**

Tout abonnement en cours d'année, jusqu'à fin septembre, donne droit à l'envoi rétroactif des numéros de l'année civile déjà parus.
Toute demande d'abonnement envoyée après le 30 septembre sera validée sur l'année civile suivante.
Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant à votre délégué académique, à défaut, directement à notre secrétaire.

COMMANDE DES ACTES

(présentation page suivante)

Nom : .....
Prénom : .....
ou Nom de l'organisme : .....
Adresse : .....
.....
Code postal/ville : ...../.....
Téléphone/Fax : ...../.....
Courriel (le plus lisiblement possible) :

* Actes du congrès de Troyes :15 €
* Actes des congrès de Sèvres et Lyon: 15 €
Modes de paiement :
· chèque joint à la commande à l'ordre de l'APEMu
· mandat administratif : **fournir un bon de commande**

*** TOTAL DE LA COMMANDE**

Abonnement	€
Actes de troyes	€
Montant total du chèque	€

Relevé d'Identité Postale
APEMu - Siège social
6 Impasse Dubet
3700 Mérignac

ETAB	GUICHET	N° DE COMPTE	CLE
30041	00001	0063396P 020	03

PUBLICATIONS DE L'APEMu

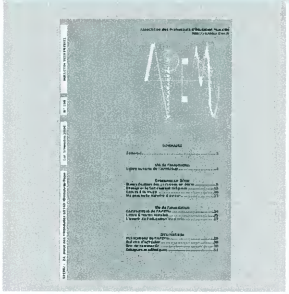

La revue APEMu
Informations concernant la discipline éducation musicale. Textes, programmes, formations, pédagogie, vie de l'association...

32 pages - publication trimestrielle
Abonnement 38 €

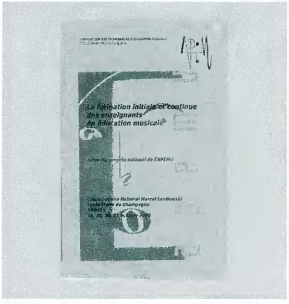

La formation initiale et continue des professeurs en éducation musicale
Actes du congrès de Troyes 2000.
Aspects théoriques et pratiques de la formation des enseignants (professeurs des écoles, du second degré); organisés en trois chapitres : état des lieux, pratiques musicales, sciences humaines.

124 pages - 15 €

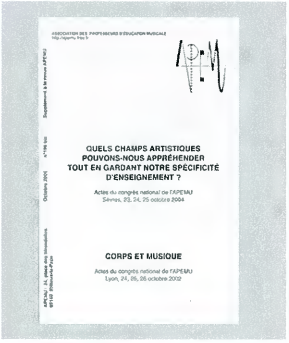

Quels champs artistiques pouvons - nous appréhender?

Actes du congrès de Sèvres 2004

Corps et musique
Actes du congrès de Lyon 2002

160 pages - 15 €

RECUPERER DES VIDEOS SUR INTERNET ET LES CONVERTIR EN FICHIERS PILOTABLES PAR ASYMETRIX.

Pour récupérer des vidéos sur Internet, nous utiliserons une méthode très simple qui nécessite l'usage du navigateur Mozilla Firefox.

Installer le navigateur Mozilla Firefox

Si vous n'avez jamais installé le navigateur Internet Mozilla Firefox, rendez-vous sur le site http://www.mozilla-europe.org/fr/firefox/ pour le télécharger.
Téléchargez le fichier, enregistrez-le et double-cliquez sur le programme pour lancez l'installation de Firefox.
Une fois installé, lancez le programme en cliquant sur l'icône se trouvant sur votre Bureau

Installer le module complémentaire Downloadhelper

C'est ce module, une fois intégré à Firefox, qui vous permettra de télécharger très facilement les vidéos de nombreux sites.
Tapez Downloadhelper dans Google ou allez directement sur le site
https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/3006

Sur la page, cliquez sur « Ajouter à Firefox » ou « Télécharger maintenant » selon le cas.

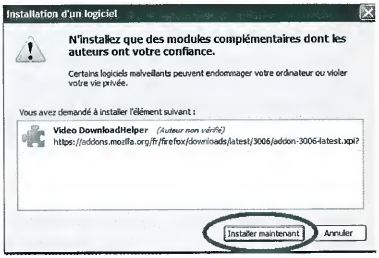

Patientez quelques instants, puis une fenêtre apparaît : Validez « Installer maintenant ».

Patientez à nouveau pendant l'installation. La fenêtre se transforme et vous invite à redémarrer Firefox. Acceptez.

Au redémarrage de Firefox, vous verrez apparaître dans la barre supérieure le symbole de Downloadhelper

Ce symbole sera grisé quand il n'y pas de vidéo à télécharger sur la page mais prend toutes ses couleurs dans le cas inverse

Vous avez terminé ces installations. Vous n'aurez plus à y revenir.

Maintenant, il s'agit de savoir utiliser Downloadhelper pour récupérer les vidéos.

Utiliser Downloadhelper

En utilisant Firefox, allez sur Youtube pour faire un premier essai. Choisissez une vidéo.
Observons la page.

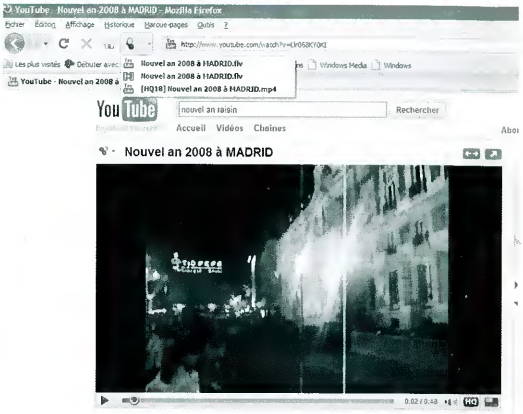

Le symbole de Downloadhelper est coloré et tournoie.

Quand on clique sur la petite flèche, on voit apparaître une liste de vidéos. Elles concernent la vidéo recherchée. Downloadhelper propose automatiquement les vidéos sous différents formats quand c'est possible.

Ici, nous avons 3 vidéos

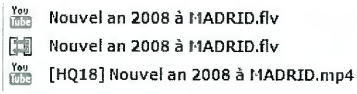

Si vous avez le choix, prenez toujours le format **mp4**. Ce format est plus lourd mais offre une qualité nettement supérieure au format .**flv** qui est très comprimé et qui donne une image pixellisée et beaucoup moins nette
Cliquez sur le fichier qui se termine par mp4 s'il existe

Choisissez votre emplacement pour la sauvegarde.
Patientez le temps de téléchargement qui peut être long car les fichiers vidéos sont assez lourds.

Votre fichier vidéo est maintenant sur votre disque dur. Vous pouvez le lire directement avec un lecteur universel approprié comme VLC (http://www.videolan.org/) ou construire une présentation Asymétrix pour une lecture pilotée

CONVERTIR LE FICHIER VIDEO TELECHARGE EN UN FORMAT COMPATIBLE POUR LE PILOTER AVEC ASYMETRIX.

Le pilotage de vidéo par Asymétrix offre un potentiel de lecture très intéressant. Cependant, la vidéo doit obéir à un format compatible avec Asymétrix.

Installer Xvid, un codec compatible

Le codec Xvid est un codec courant, parfaitement compatible avec Asymétrix. Il est souvent installé sur les ordinateurs. Pour plus de sûreté, vous pouvez le télécharger :
http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/musique/utilitaire/XviD.exe

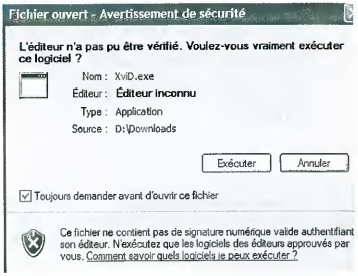

Enregistrez-le et exécutez-le..
Cliquez sur « Next » plusieurs fois, acceptez la licence, à nouveau « Next » jusqu'à la fin de l'installation.

Le codec est maintenant installé sur votre ordinateur. Vous n'aurez plus à refaire cette manipulation.

Installer le convertisseur universel Internet Video Converter

Téléchargez le logiciel gratuit sur Internet (faites IVC dans Google). Nombreux choix. Nous vous conseillons la version française :
http://www.clubic.com/telecharger-fiche35836-internet-video-converter.html
Téléchargez le logiciel et exécutez-le. Acceptez la licence « I Agree » et lancez l'installation.
Attention, pour installer IVC sur Vista ou Win7, il faut soit :

- faire clic droit, « Ouvrir en tant qu'administrateur » (même si on est administrateur de la machine). Une fois installé, il faut faire clic droit sur le raccourci du bureau et le lancer aussi en tant qu'administrateur.
- Soit installer IVC sur un autre répertoire que le standard « program files »

Internet Video Converter est installé sur votre machine. Vous n'aurez plus à refaire cette manipulation.

Pour piloter votre fichier avec Asymétrix, il faut le convertir en fichier .avi.
Le logiciel IVC possède un module de conversion.

Conversion

1. Lancez ***Internet Video Converter*** depuis votre bureau en cliquant sur l'icône

2. Cliquer sur l'onglet « Transcodeur »(1) et choisissez votre fichier à encoder avec le bouton « Selectionner une video »(2)

Il est conseillé de ne pas modifier le chemin par défaut pour le fichier qui sera converti par IVC. Pour des raisons obscures, si on change de répertoire, il arrive parfois que la conversion échoue.

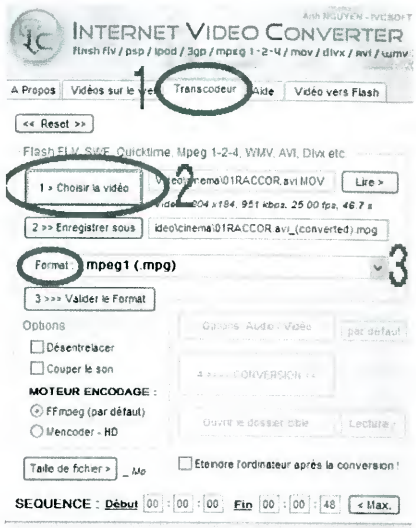

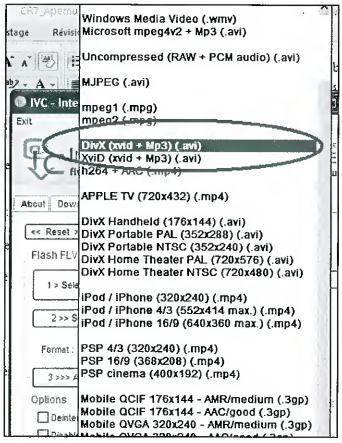

3. En déroulant le menu Format (3), choisissez le format Divx (Xvid+Mp3) pour un format compatible avec Asymétrix

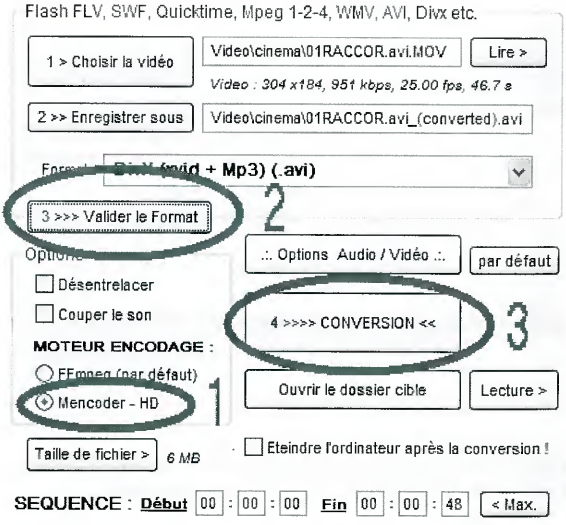

Puis, **très important**, cochez d'abord la case **Mencoder** (1) en bas à gauche puis appliquez le format avec « Valider le Format » (2). Et pour terminer, cliquez « CONVERSION » (3) pour lancer la conversion.

4. Une fenêtre sur fond noir vous indique les calculs de conversion qui prendront « un certain temps ». Soyez patient.

A la fin, un message vous indique que la conversion est terminée.

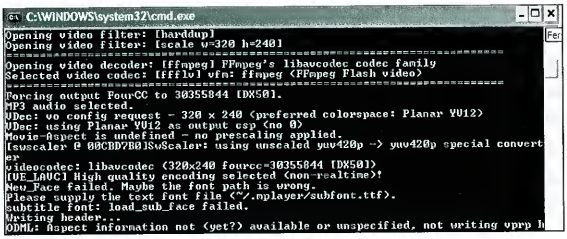

Vous avez converti votre fichier vidéo d'internet en un nouveau fichier en .avi pilotable par Asymétrix.

GEGOUT Etienne - Académie de Nancy-Metz

Dans prochain bulletin : un tutoriel de pilotage de vidéo sous Asymetrix

L'Astuce en Plus

Les raccourcis claviers sont essentiels lorsque l'on travaille sur ordinateur. Dans la majorité des cas, ces raccourcis claviers vont vous permettre de travailler beaucoup **plus facilement et rapidement**.

La plupart des raccourcis claviers consistent à **appuyer simultanément sur deux touches de votre clavier**. Par exemple : Ctrl + C.

Pour l'exécuter, **pressez sur la première touche du raccourci** (Ctrl), puis, tout en **la maintenant enfoncée, appuyez sur la seconde** (C).

Les musiciens ont un grand avantage : comme ils ne leur viendraient pas à l'esprit de faire Do-Mi avec deux mains, ils prendront donc facilement l'habitude d'effectuer leur raccourci avec deux doigts d'une seule main. Il suffit de trouver le bon doigté pour les effectuer (la touche Ctrl se trouve par exemple à droite et à gauche sur le clavier)

Quelques raccourcis essentiels :

Les basiques	
Copier (du texte, un fichier, un dossier, ...)	Ctrl + C
Couper (effacer tout en gardant en mémoire pour coller ailleurs)	Ctrl + X
Coller	Ctrl + V
Sélectionner tout	Ctrl + A
Annuler	Ctrl + Z

Les pratiques	
Ouvrir l'Explorateur	⊞ + E
Afficher le Bureau	⊞ + D
Basculer d'une fenêtre ouverte à une autre	Alt + ⇥
Fermer la fenêtre ou le programme actif	Alt + F4

Le filet à papillons

Si l'on cherche le mot le plus utilisé actuellement dans notre quotidien bien agité, c'est sans nul doute celui de compétence. Que l'on parle de finance, de politique, de travail, de culture, d'éducation et même de divertissement, chaque membre de la société doit être maintenant reconnu et étiqueté selon ces nouveaux critères incontournables.
Fini l'anonymat, le génie spontané, le feeling ou le hasard, les choses sont maintenant claires : nous devenons tous, d'une façon ou d'une autre, utiles dans des domaines spécifiques et incompétents dans d'autres ...

Ce nouveau concept sociétal est-il dû, comme on le laisse parfois entendre, à une poussée mondiale de l'ultra libéralisme, au besoin inassouvi de quelques décideurs financiers de faire parler les chiffres, ou est-ce plutôt le fruit d'une réflexion continue, menée par des chercheurs sur notre mode de vie et notre devenir ?
Nous avons sur ce sujet notre avis personnel et un débat contradictoire ne servirait pas à grand chose, le recul nécessaire à un tel exercice étant bien trop court puisque nous venons juste d'aborder cette question, ceci notamment dans le domaine professionnel.
De plus, sommes-nous bien sûr de connaître le sujet ?

Comme vous tous, j'ai découvert cette notion de compétence récemment, à la lecture du socle commun et à celle des nouveaux programmes de collège en éducation musicale. Je m'exerce actuellement à préparer des cours, en fonction d'une série de compétences à développer, compétences choisies, présentées dès le départ aux élèves et évaluées au fur et à mesure d'un parcours musical cohérent (percevoir et produire).
Je sais également, pour l'avoir lu et compris, qu'une compétence peut se définir par l'intermédiaire de trois notions complémentaires qui s'interfèrent souvent : les connaissances, les capacités, les attitudes.
Jusque là, tout va bien : le discours officiel est clair, les termes sont identifiés et lisibles et cette nouvelle approche me permet d'éloigner mes pratiques d'une étude détaillée d'œuvre pour développer et affiner tout ce qui touche à l'évaluation, domaine jusque là plutôt survolé au sein des différents programmes antérieurs.

Mais, il faut s'y attendre, les choses se compliquent tout de suite lors de la mise en œuvre sur le terrain : comment choisir les compétences à développer ? Comment les définir ? De quelles façons les éléments décrits dans les domaines des programmes de collège[1] vont-ils me servir ?
Je m'aperçois alors très vite que la notion même de compétence reste, malgré les explications officielles construites, un concept flou et déstabilisant : un élève, par exemple, qui n'arrive pas à battre ou à repérer une pulsation régulière dans un cours d'éducation musicale est-il pour autant incompétent au maniement rythmique ? Lui manquera-t-il quelque chose pour construire ou percevoir une musique dans sa globalité ?
Avant de parler de compétences à développer, de manier des termes abstraits ne devons-nous pas, en premier lieu, nous approprier nous-même ces notions de façon indépendante, pour pouvoir ensuite nous appuyer efficacement sur les documents officiels qui nous sont fournis à titre de références ?
En résumé, ai-je pour ma part les compétences pour manier à bon escient ces compétences ?...

Ne vous moquez pas ! Ne me dites pas non plus que vous ne vous êtes jamais posé ce genre de questions à tiroirs ! Quand la documentation et les efforts de formation didactique en restent, par manque de recul, aux explications initiales, deux modes d'agissement se présentent alors à nous : appliquer une recette toute faite au risque de passer à côté du sujet ou choisir l'aventure pour pouvoir mieux expérimenter : prendre son filet à papillons et aller chasser le maximum de documentation dans les contrées les plus variées possible, afin d'élargir un peu ses connaissances sur le sujet... ou d'entraîner ses capacités... euh... ou d'adopter de nouvelles attitudes...

Enfin bref, pleine de bonne volonté en ce début de printemps, je me munis donc d'un filet à papillons aux mailles plutôt larges car je dispose malgré mes envies d'aventures, comme vous tous je suppose, de peu de temps !

Avant de débuter ma recherche sur des terres lointaines, je m'attarde tout d'abord un moment sur les fondamentaux[2]. Ma première prise fait donc environ 1,5 kilos : il s'agit du bon vieux dictionnaire des familles, un peu abîmé à force d'être consulté mais, bon, il fait toujours office de référence incontournable. Voilà l'explication officielle qu'il me propose :

« Compétence n.f. (competentia, juste rapport) : Capacité reconnue en telle ou telle matière, et qui donne le droit d'en juger. »[3]

Me voilà bien avancée !
Je remarque toutefois dans cette définition très concise la notion de jugement derrière laquelle se cache, à mon avis, à la fois la conscience d'une responsabilité importante et la notion d'une action sans retour, radicale et définitive.
Ce constat est important. Il permet de comprendre que même si le terme de compétence est difficile à matérialiser, le fait de rechercher, d'évaluer, de valider des compétences, demande une connaissance complète du sujet sur lequel on évalue, car une fois que la compétence est validée, elle ne peut être « des-validée ». Celui qui « juge » ne peut donc le faire que s'il maîtrise parfaitement le « dossier » en question. En bref, on ne peut évaluer que ce que l'on connaît et les connaissances sont donc toujours importantes au sein des compétences.

Rien de nouveau pour l'instant, me direz-vous ! Nous avons naturellement « les compétences » pour évaluer nos élèves en éducation musicale : nous avons passé les concours nécessaires à cette fonction et nous n'avons pas attendu ces fameuses compétences pour évaluer... Avec l'évolution de notre société, il est toutefois bon de se rappeler que nous avons certes de solides acquis mais que les connaissances ne font pas un tout... nous le constatons tous les jours !
Rassurée donc de ne pas être totalement en pleine révolution, je parcours alors, toujours munie de mon filet à papillons, moins vide cette fois-ci, les contrées proches de mon lieu de travail, l'IUFM et le CRDP, endroits de chasse prometteurs dans le domaine de l'information.

L'IUFM me fournit tout de suite un exemple intéressant pour ma collection. Il s'agit des *dix compétences professionnelles d'un maître*, dix compétences qui doivent être validées pour que le professeur (des écoles ou en collège et lycée) soit titularisé[4]. Ce document est peu diffusé auprès des professeurs aguerris, et plutôt utilisé par tous ceux qui participent à la formation initiale et sa validation. Il nous donne à réfléchir sur une autre situation que le socle commun ou que nos programmes de collège. En voici les intitulés :

C 1 Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable
C 2 Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer
C 3 Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
C 4 Concevoir et mettre en oeuvre son enseignement
C 5 Organiser le travail de la classe
C 6 Prendre en compte la diversité des élèves
C 7 Évaluer les élèves
C 8 Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
C 9 Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
C10 Se former et innover

Cette liste me paraît claire et complète. Les compétences y sont répertoriées sous forme de courtes phrases rédigées avec des verbes d'actions, rendant le tout dynamique et propice à un « jugement ». Chaque élément est compréhensible en lui même et cohérent avec les autres, le tout dans une progression logique. Personnellement, j'ai même un penchant pour deux de ces

[2] Tiens, encore un terme bien utilisé en ce moment qu'il serait bon de mieux définir... !
[3] Le petit Larousse illustré 1995.
[4] Système d'évaluation et de validation utilisé depuis quelques années seulement.

compétences : la 6, car elle permet au futur professeur d'être ouvert à tout type d'élève, de faire preuve d'une adaptabilité indispensable et la 10 car notre métier n'est pas figé, qu'il évolue : nous avons trop tendance à rester sur des modes de fonctionnement connus, à la limite dépassés par rapport à notre public et il nous est très difficile de nous projeter dans l'avenir en matière de pédagogie.[5] Auparavant, innover était souvent pour l'enseignant assimilé à expérimenter sans filet[6], ce qui lui faisait peur et intriguait également son entourage professionnel. Avec cette 10ème compétence, pour moi la plus importante, notre rôle est clairement défini et enfin tourné vers l'avenir. Ils en ont de la chance les nouveaux professeurs : sortis de leur chrysalide avec de telles compétences, ils ne peuvent que s'épanouir !

Le filet à papillons se remplit, non pas avec une quantité importante d'informations mais avec des prises de qualité. Il me reste encore beaucoup à faire et notamment rapprocher et comparer cet exemple avec d'autres spécimens : les indications du socle commun et les éléments fournis dans le programme d'éducation musicale.
Une conférence proposée au CRDP va me fournir un complément de réponse. Elle a réuni, sur le thème des compétences, plus d'une centaine d'enseignants (80% du primaire, 20% en collège... une seule enseignante en éducation musicale), autour d'un orateur unique : Jean-Michel Zarkhatchouk.[7] [8]
La première partie de cette conférence, dédiée au socle commun, fournit un rappel des différents piliers et de leurs déclinaisons. Même si nous les connaissons par cœur, les voici cités dans l'ordre :

P1 La maîtrise de la langue française
P2 la pratique d'une langue vivante étrangère
P3 Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
P4 La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
P5 La culture humaniste
P6 Les compétences sociales et civiques
P7 L'autonomie et l'initiative

Listés comme ceci et sans explications, ces piliers sont à l'évidence beaucoup moins parlants que ceux des dix compétences professionnelles du maître. On y retrouve aussi malheureusement un découpage bien disciplinaire ne correspondant pas forcément à ce que l'on peut attendre d'un élève dans sa globalité à la fin d'un cursus scolaire. Des remarques sont cependant émises par le conférencier qui ne prendra d'ailleurs jamais position sur le bien fondé ou les défauts d'une telle présentation et qui cherchera toujours à replacer le socle dans son contexte historique et européen. Pour lui, par exemple, le 4ème pilier demanderait à l'enseignant de chercher dans son geste professionnel *« l'équilibre entre la technique à maîtriser et le citoyen cultivé à former »*. De même, le pilier 5, nommé *culture humaniste*, serait en fait l'amalgame de deux piliers différents présentés auparavant dans d'autres pays d'Europe.
Comment l'enseignant d'éducation musicale (ou de toute autre matière d'ailleurs), à qui l'on demande dès cette année de valider ce type de compétence à multiples facettes, peut-il, sans connaître les origines de cette nouvelle organisation et sans ce genre d'explications, comprendre une telle appellation et ce qu'elle contient ?... Si l'on veut de beaux papillons, il faut un environnement fleuri, donc un biotope propice !

L'intention générale suggérée par ce socle est cependant louable et cette conférence me permet d'effleurer les difficultés rencontrées par le monde enseignant confrontés à l'ampleur des changements qui s'y rapportent. De plus, le manque de clarté dans la présentation de ce socle m'interroge beaucoup plus qu'il ne m'apaise : comment donner du sens à des termes si généraux ?

[5] Est-ce possible de prévoir l'avenir pédagogique ?
[6] À papillons bien sûr !
[7] Conférence sur les compétences – mercredi 10 février 2010 – CRDP de Lyon
[8] J.M. Zarkhatchouk : Directeur des cahiers pédagogiques, professeur de français en collège, directeur de la collection Repères (CRDP d'Amiens)

En parallèle, cette conférence évoquant également l'historique des compétences[9], ne m'expose pas un point de vue assez détaillé pour pouvoir transférer tout cela dans mon quotidien. Je fais alors intervenir ma mémoire et ma documentation personnelle : lors d'un raid à Nancy, il y a deux ans[10], j'avais déjà chassé des espèces semblables pratiquement inconnues à l'époque. Mon filet à papillons est extensible et il suffit d'un petit moment de fouille dans mes archives[11] pour ressortir les notes prises lors d'une conférence de Patrick Baranger, alors directeur de l'IUFM de Nancy, qui nous parla ainsi de la construction des compétences :

« Le concept de compétence est l'idée de mobiliser, chez l'élève (et le professeur qui suit l'élève) une série de ressources de natures différentes (cognitives, affectives, motrices, culturelles, sociales...), afin qu'il soit capable de choisir parmi ces ressources celles qui conviennent au bon moment, dans une situation particulière définie à l'avance. »
« Une compétence n'est pas transmise, ni acquise, elle se construit... »
« Savoir et compétence ne s'opposent pas mais se complètent. »
« On n'accumule pas les compétences, elles se scindent, se réorganisent ultérieurement... »
« Pour évaluer, il faut identifier des situations dans lesquelles les compétences se construisent... »
« La compétence ne se donne jamais à voir directement chez l'élève. On en repère des traces, des indices au travers d'une performance. » [12]

Me voilà enfin suffisamment armée pour pouvoir commencer à transférer ces données dans mon quotidien professionnel : quand les élèves « perçoivent » ou « produisent », quand je les conduis lors de l'élaboration d'un projet musical ou lors d'une écoute à réaliser ces différentes performances, je dois être en mesure de repérer les compétences multiples mises en œuvre à cet effet. A moi ensuite de développer mes propres compétences, c'est à dire d'en choisir une ou deux à cibler particulièrement, chez les élèves, dans un moment donné, et de repérer si ces compétences sont ou non combinées efficacement pour chacun d'eux.
Une dernière interrogation me vient alors à l'esprit : les élèves fonctionnent tous de façon différente. Au cours d'une action, ils ne développent pas les mêmes compétences au même moment. Comment choisir ces fameuses compétences ?
Je reviens alors à ma remarque initiale : un élève qui ne sait pas tenir un tempo régulier est peut-être capable de l'entendre lors d'une écoute ou tout du moins, arrive, lors d'un exercice différent, à montrer qu'il a compris l'importance d'une telle donnée rythmique. Si je décide que ma compétence se réduit à la simple obtention d'un tempo synchronisé avec une musique donnée (par geste ou déplacement ou imitation du voisin), je suis alors trop restrictive. L'élève, de son côté, tentera simplement de faire comme les autres sans développer une quelconque stratégie bénéfique et évaluable.
C'est donc à nous professeurs de nous assurer, en multipliant les situations différentes, que chaque élève sait progressivement manier, de façon la plus souple possible, **des éléments rythmiques réguliers ou irréguliers** et qu'il peut tout simplement les différencier, d'une façon ou d'une autre.
Les domaines énoncés dans les nouveaux programmes nous indiquent donc des types d'actions à utiliser et non des compétences à développer. Ces tableaux, très complets et nécessaires pour notre quotidien sont alors à manier en toute connaissance de cause pour éviter des dérives dommageables et pour un apprentissage réussi.

D'une façon générale, je dois donc définir moi même les compétences évaluables parmi celles qui contribuent à un « geste » de la part des élèves, geste utile à toute construction musicale. Ces mêmes élèves sont donc mes complices ou mes partenaires : avant d'agir, ils ont déjà connaissance des compétences choisies. Il faut pour cela que j'énonce ces compétences en cherchant l'équilibre entre une micro-action impossible à atteindre par tous[13] et un concept trop générique qu'élèves et professeurs seront alors incapables de définir et de détailler[14]. J'ai maintenant, grâce à mon aventure zoologique, compris tout le mécanisme de fonctionnement de

[9] Le travail ancien sur les contenus ne permet que peu d'investissement et de transferts des acquis scolaires dans la société, les recherches d'apprentissage par objectifs qui ont suivi, notamment au Canada, ont abouti à un trop grand morcellement des savoirs centrés uniquement sur l'évaluation de comportements répétitifs
[10] Congrès APEMU 2008 : Education Musicale et développement sensoriel et cognitif.
[11] Autant dire dans une jungle !
[12] Conférence sur la construction de compétences – 26 octobre 2008, Nancy – Congrès APEMU.
[13] Pages 11 à 17 des programmes.
[14] Type socle commun.

ce système et je vais pouvoir mieux l'appliquer : j'ai un peu plus de compétences pour manier les compétences !

Bien qu'éprouvant une certaine fierté devant les résultats encourageants de mes recherches, et comme Indiana Jones dans chacun de ses films[15], je ne peux m'arrêter en si bon chemin, même proche du but. Je décide donc de compléter mes trouvailles en explorant une contrée plus exotique : internet.
La grande toile me propose une profusion d'insectes authentiques ou hybrides, le moteur de recherche bien connu me servant d'appât :
Le terme de compétence apparaît historiquement en premier dans le monde du travail. Il correspond à une période de « détaylorisation », un travail donné devenant de moins en moins prescrit et de plus en plus complexe à définir. Le système de compétences permet ainsi de caractériser plus facilement une personne dans son cadre professionnel.
Du monde du travail, ce concept glisse logiquement vers l'enseignement professionnel. Son « efficacité » lui permet alors d'être généralisé à tout type d'enseignement.
Je découvre également de nombreux articles sur les compétences dans les cahiers pédagogiques, avec notamment un débat contradictoire sur le sujet[16]. Certains propos de Bernard Rey, de l'Université Libre de Bruxelles[17], vont dans le sens de mes remarques tout en me laissant très prudente sur le choix et surtout l'énoncé de ces compétences :

« le mot compétence est traité à toutes les sauces, et recouvre selon les contextes des choses extrêmement différentes, du point de vue des stratégies d'enseignement à mettre en œuvre, comme du point de vue des évaluations. »
« (techniques opératoires, tracés, identifier le verbe, souligner un pronom...) - Ces compétences peuvent-elles encore être appelées ainsi, quand elles ne font appel à aucune autonomie intellectuelle ? Je préfère alors simplement de ***procédures de base.*** *»*

Mon aventure est maintenant terminée. Je n'ai pas trouvé le spécimen rare mais j'ai suffisamment d'éléments pour pouvoir avancer sans tourner en rond ou m'égarer. Je peux enfin libérer les papillons prisonniers de mon filet et utiliser toutes les graines qui ont germé lors de mes recherches pour tranquillement... cultiver mon jardin !

Allez, un dernier défi, pour une prochaine aventure, mais collective cette fois-ci : afin que la compétence 10 des maîtres « se former et innover » puisse se construire, faire comprendre à nos décideurs qu'il faut absolument qu'ils fournissent à tous les enseignants noyés par la quantité de travail et les différents changements qui se succèdent à grande vitesse, un objet peu onéreux et très utile : le filet à papillon !

Dominique Terry
Lyon
Le 14 avril 2010

« Cela est bien dit, répondit Candide mais il faut cultiver notre jardin. »

Candide ou l'optimiste
Voltaire 1759

[15] J'assume entièrement ce pur moment de mégalomanie !
[16] Les cahiers pédagogiques et le socle – le Café pédagogique n°103 – les dossiers – les compétences et l'école.
[17] « Les compétences oui mais... » - Café pédagogique n°103 - 15 mai 2009.

ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'EDUCATION MUSICALE

Siège social : 6 impasse Dubet
33700 Mérignac
http://apemu.free.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maïté ADAM OURET, Yolande BARBIER, Catherine BAUDY, Marine BERTIER WOLFROM, Isabelle BOUGAULT, Mireille CHOVET, Etienne GEGOUT, Anne-Françoise GARNY, Pascale GODAY RAMOS, Renata HARBULOT, Martine HONORAT, Claude LAPORTE, Béatrice LARAT BELLIOT, Anne LEMARCHAND, Marie-Françoise QUINET, Fernando SEGUI, Dominique TERRY, Hélène WAGNER.

BUREAU

Présidente

Yolande BARBIER
6 impasse Dubet
33700 Mérignac
06 13 43 92 25
barbier.yoli@free.fr

Vice-président

Fernando SEGUI
24 place des Hirondelles
69140 Rillieux-la-pape
06 63 61 99 58
fernando.segui@wanadoo.fr

Vice-président

Etienne GEGOUT
18 route de Voirincourt
54280 Seichamps
03 83 21 88 21
e.gegout@ac-nancy-metz.fr

Trésorière

Pascale GODAY RAMOS
6 place de l'église
31290 Avignonet Lauragais
05 34 29 72 / 06 24 13 00 84
pascalegoday@aliceadsl.fr

Trésorière adjointe

Martine BERTIER-WOLFROM
12 rue Barral de Montferrat
38100 Grenoble
Tel/fax : 04 76 47 92 17
ma.berwol@free.fr

Secrétaire

Renata HARBULOT
4 rue du Professeur Debré
Bâtiment 3A 21000 Dijon
Renata.harbulot@orange.fr

Secrétaire-adjointe

Claude LAPORTE
10 Boulevard Léon-Malfrey
63000 Clermont Ferrand
cl.laporte@wanadoo.fr

Directrice de la publication

Anne-Claire SCEBALT
6 rue du Cerf
88000 Epinal
03 29 31 68 20
anneclaire.scebalt@gmail.com

Mise en page de la revue

imprimerie LM PRINT
19, rue Jules-Ferry
69360 St Symphorien d'Ozon
lmprint@wanadoo.fr
www.lmprint.fr
Certifiée IMPRIM'VERT depuis 2008

Nouveaux visages

Pascale GODAY RAMOS

Anne-Claire SCEBALT

Aix - Marseille
Martine Honorat :
12 avenue d'Indochine 13100 Aix - en - Provence
04 42 21 35 64 *martinehonorat@wanadoo.fr*

Amiens
Sabine Dommanget :
5 rue de l'Abbé Danicourt 80260 Naours
jesab@sfr.fr

Besançon
Maïté Adam Ouret :
6 rue Nungesser et Coli 25200 Montbéliard
03 91 90 06 03 *adamouret.maite@wanadoo.fr*

Bordeaux
Catherine Baudy :
12 allée François Villon 33510 Andernos
05 56 26 25 86 *catherine.baudy@wanadoo.fr*

Caen
Patrick Leroy :
2 Allée de la Glacière Résidence Le Parc de Lébisey
14200 Hérouville Saint-Clair
pl-leroy@wanadoo.fr

Clermont - Ferrand
Claude Laporte : 10 bd Léon Malfreyt
63000 Clermont - Ferrand
cl.laporte@wanadoo.fr

Corse
Emmanuelle Mariini : Résidence l'Aiglon Bât. B
rue du Ch. Colombani 20200 Bastia
m.emmanuelle@wanadoo.fr

Créteil
Francine Brun : collège J.B. Clément
5 rue Chardavoine 93440 Dugny
06 14 61 39 67 *brunfrancine@club-internet.fr*

Dijon
Francis Harbulot :
4 rue du Professeur Debré - Bât. 3A - 21000 Dijon
03 80 41 31 40 francis.harbulot@orange.fr
Christine Vallin : Verseaux 71740 St Maurice
03 85 26 23 91 *christine.vallin@wanadoo.fr*

Grenoble
Martine Bertier-Wolfrom :
12 rue Barral de Montferrat 38100 Grenoble
tél/fax : 04 76 47 92 17 *ma.berwol@free.fr*

La Réunion
Catherine Pey :
12 chemin des Fleurs 97490 Ste Clotilde
02 62 52 58 72 *pey.cat@voila.fr*

Lille
Marie-Françoise Quinet :
32 rue Louis Delos 59700 Marq en Baroeul
Tel 03 20 31 57 66 / 06 89 81 65 16
mfquinet@dbmail.com

Limoges
En attente de nomination

Lyon
Hélène Haranger :
27 rue Anatole France 69580 Sathonay Camp
04 78 08 14 49
heleneharanger@club-internet.fr
Mireille Chovet :
6 Impasse des Verriers 42610 St Romain le Puy
04 77 76 97 70 *mireille.chovet@actinov.com*
Anne-Françoise Garny :
3 rue des joncs 01000 Bourg-en-Bresse
04 74 50 32 65 *annefgy@orange.fr*

Martinique :
En attente de nomination

Montpellier
Jean-Michel Vallot :
71 avenue Mermoz 66000 Perpignan
04 68 67 52 01
jean-michel.vallot@ac-montpellier.fr

Nancy - Metz
Hélène Wagner :
22 rue Martial Mourot 54600 Villers Les Nancy
03 83 40 83 28
helene.wagner@ac-nancy-metz.fr

Nantes
Jean-Martial Fouilloux :
33 rue Maurice Lagathu 44000 Rezé
06 77 90 04 95
jean-martial.fouilloux@wanadoo.fr

Nice
Erik De Brun :
4 rue Charles Peguy 06100 Nice
04 93 52 26 49 / 06 77 18 67 62
e.debrun@wanadoo.fr

Orléans - Tours
Julien Nay :
33 rue de Brest 37100 Tours
06 82 47 09 83 *julien.nay@wanadoo.fr*

Paris
Denis Féau :
7 rue du Dessous des berges 75013 Paris
01 43 20 24 25 *denis.feau@free.fr*

Poitiers
Brigitte Berthommé :
Mautré 79400 Azay - le - Brûlé
05 49 05 74 75
brigitteberthomme@liberty-surf.fr

Reims
En attente de nomination

Rouen
Patrice Latour :
9 rue de Neuvillette 76240 Mesnil Esnard
02 35 79 83 40 *pmlatour@hotmail.com*

Strasbourg
Monique Haug
3 rue du moulin 67600 MUSSIG
03 88 85 39 13

Toulouse
Marie-Stéphane Punsola:
11 ch Gaylar 31270 Cugnaux
05 67 74 29 72 / 06 81 90 34 10
punsolamarie@aliceadsl.fr
Goday Ramos Pascale:
6 place de l'église 31290 Avignonet Lauragais
05 34 66 23 12 / 06 24 13 00 84
pascalegoday@aliceadsl.fr

Versailles
Anne Lemarchand :
218 rue du Maréchal Foch 78410 Flins sur seine
01 30 95 78 10
guyanne.lemarchand@gmail.fr

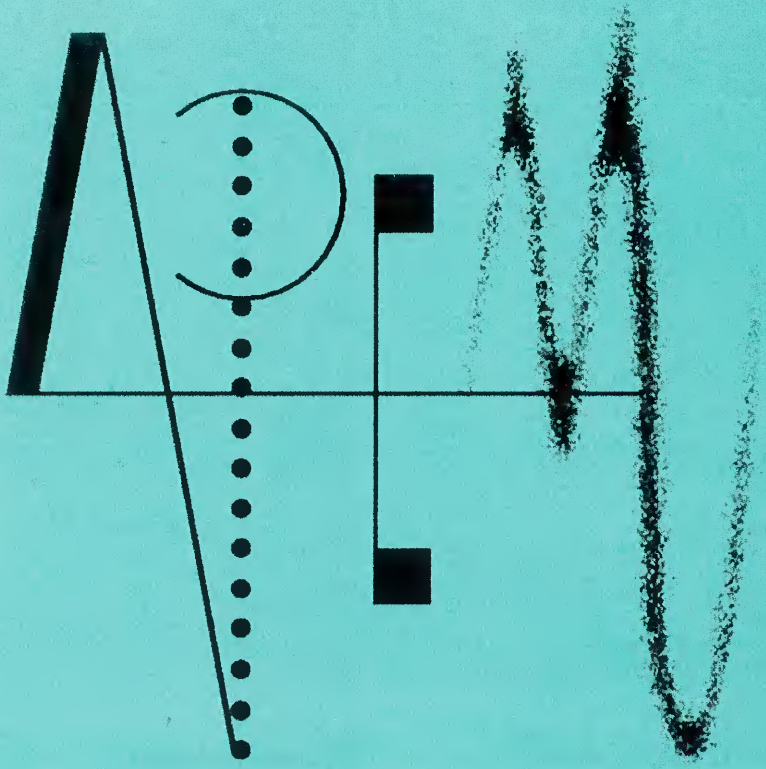

Imprimerie LM Print - Saint Symphorien d'Ozon (69)
Mise en page: Dominique Terry/Imprimerie LM PRINT
Dépôt légal : 2e trimestre - 209 - ISSN : 1265 - 3462
Abonnement : 38 € - Prix de vente au numéro : 9,50 €